

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-90-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

N° 90/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 juin 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 juin 2025

Objet de la délibération :

Renouvellement convention
ludothèque Ludodou 2025-
2026 avec Familles Rurales

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	57
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	73

Résultat du vote	
- Pour :	73
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Félix CHOPARD à Jean-Claude STADELMANN, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Benoit HUGON à Sandrine CLADY, Alain OUDET à Yves MOUGIN, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Danielle PITAVY à Véronique KELLER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patrick SEBILE à Bernard HUOT-MARCHAND, Sarah VIONNET à Patricia PAQUIEZ

Procuration

Suppléé(e)s

Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e)

Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Nathalie KOWAL-BONDY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Joelle MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La ludothèque itinérante LUDODOU propose des temps d'accueil au public autour des jeux, sur le territoire de la CCLL, dans le cadre de la Convention Territoriale globale 2020-2024 et prorogée en 2025, signée avec la CAF.

Elle accueille des classes, assistantes maternelles, centres de loisirs, familles lors de ses permanences.

La ludothèque intervient une fois par mois à Amancey, Trepot et en itinérance sur le secteur de Quingey (Chenecey-Buillon, Epeugney, Liesle, Le Val et Myon), soit 30 passages par an.

La convention entre la Fédération Familles rurales et la CCLL est arrivée à échéance le 31/12/2024. Il convient de la renouveler pour deux ans, soit du 01/01/2025 au 31/12/2026.

La participation de la CCLL s'élève à 11193.98 € pour 2025 (prévus au budget).

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le renouvellement de la convention 2025-2026 d'objectifs et de moyens pour la gestion de la ludothèque LUDODOU ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-90-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Fait et délibéré en séance, le 23.06.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

